

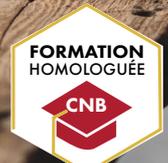
CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 22 MAI 2025
PARIS OU À DISTANCE



Restructuring

Nouveaux financements, classes de parties affectées, protocole d'accord, plan, classes de créanciers, cross-class cram down, sauvegarde et TAE : maîtrisez toute l'actualité 2025



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Face à un contexte économique complexe, de nouveaux textes, une jurisprudence abondante, sans oublier l'arrivée des nouveaux TAE, savoir anticiper et gérer une restructuration et ses impacts collatéraux est devenu essentiel.

Quels sont les **nouveaux financements possibles** et comment les obtenir ? Comment optimiser les **classes de parties affectées** et bâtir des stratégies efficaces ? De la **conciliation** en passant par le **mandat ad hoc**, comment **négoier au mieux un protocole d'accord** ? Anticipez le **point de vue de l'Administrateur judiciaire** sur le plan. Comment anticiper les éventuelles **conséquences pour les sociétés « partenaires » et les créanciers** ? **Sauvegarde accélérée** ou comment forcer un accord quand les autres moyens ont échoué ? Quel impact des **nouveaux TAE** ?

Le **jeudi 22 mai 2025**, une journée d'expertise réunira les **grands avocats du Restructuring, administrateurs judiciaires et banquiers** pour intégrer toute l'actualité et les nouvelles pratiques de négociation et de rédaction en matière de restructuration. À Paris et en distanciel.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise, juristes des services contentieux, juristes de banque
- Administrateurs judiciaires, mandataires de justice
- Repreneurs d'entreprises
- Avocats, conseils et notaires
- Commissaires aux comptes et experts-comptables

POURQUOI ?

- De quels nouveaux types de financement peut-on bénéficier et quelles sont les conditions pour les obtenir en 2025 ?
- Comment restructurer avec les classes de parties affectées ?
- Comment mettre en place une mesure de prévention comme le mandat *ad hoc* ou la conciliation et l'accord intervenu en pratique ?
- Quel point de vue de l'administrateur judiciaire sur le plan présenté avec constitution de classes de parties ?
- Comment anticiper les éventuelles conséquences pour les sociétés « partenaires » ? Quels réflexes et attitude adopter pour les créanciers ?
- Sauvegarde accélérée ou comment forcer un accord quand les autres moyens ont échoué ?
Quel impact des nouveaux TAE ?

COMMENT ?

- Une documentation très détaillée est remise aux participants afin de faciliter l'assimilation des connaissances et leur permettre de disposer d'un outil de travail
- Des exposés techniques et pratiques sont assurés par des formateurs de haut niveau, spécialistes du droit des entreprises en difficulté
- Des échanges entre les intervenants et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé
- Conférence en mode présentiel à Paris ou en distanciel.



JEUDI 22 MAI 2025

8h45 Accueil des participants

9h00 Quelles sources de financement privilégier en cas de restructuration ?

De quels nouveaux types de financement peut-on bénéficier et quelles sont les conditions pour les obtenir ?

David ZENNARO

Directeur des Financements spécialisés & Affaires spéciales
BANQUE FIDUCIAL

10h00 La restructuration au moyen des classes de parties affectées

- À quelles occasions sont-elles constituées ?
- Le choix des parties affectées – qui peut être concerné ?
- Comment sont constituées les classes de créanciers et le droit de vote ?
- Quelles restructurations possibles ? Stratégie de constitution des classes
- Intégrez les nouvelles décisions de jurisprudence
- Quel traitement des actionnaires et obligataires ?
- Quelles voies de recours ?

Marine SIMONNOT

Avocat Associé
UGGC AVOCATS

11h30 La recherche d'un accord ou pourquoi et comment mettre en place une mesure de prévention comme le mandat *ad hoc* ou la conciliation ?

- Pourquoi prendre l'initiative d'une mesure de prévention ? Quelle est la finalité recherchée ? Quelle efficacité ?
- Comment choisir entre mandat *ad hoc* et conciliation ?
- Quelles sont les conditions d'ouverture des mesures de prévention ? Quelle est la durée des mesures de prévention ?
- Comment choisit-on un mandataire *ad hoc* / conciliateur ? Quels sont les droits, obligations et attributions du mandataire *ad hoc* / conciliateur ? Comment la mission du mandataire *ad hoc* / conciliateur est-elle définie ?
- Quel périmètre en cas de groupe de sociétés ?
- Avec quels créanciers négocier ? Peut-on imposer aux créanciers un standstill ?
- Mesures de prévention, quelles nouveautés ? Dispositifs covid, transposition de la directive européenne Insolvabilité
- Comment mettre en œuvre l'accord intervenu en pratique ? Le protocole d'accord amiable ou de conciliation
- Quelle distinction opérer entre protocole d'accord conclu en mandat et protocole de conciliation ?
- En conciliation, quel est l'avantage d'un protocole homologué par rapport à un protocole constaté ?
- Quelle conversion possible d'un mandat *ad hoc* en conciliation pour les besoins de la conclusion d'un protocole ?
- Comment négocier au mieux un protocole d'accord ?
- Comment s'assurer du respect des engagements pris dans le protocole d'accord ?

Jean-Pierre FARGES et Bertrand DELAUNAY

Avocats Associés
GIBSON DUNN

13h00 Déjeuner

14h30 Le point de vue de l'administrateur judiciaire sur le plan présenté avec constitution de classes de parties

- Qui prépare le plan ?
- Quelle possibilité d'un plan concurrent ?
- Comment se tiennent les discussions ?
- Le best of interest creditors test – Comment les valorisations sont-elles utilisées ?
- L'absolute priority rule / relative priority rule
- Le vote du plan : cram-down et cross-class cram-down
- Quelles voies de recours ?

Théophile FORNACCIARI

Administrateur judiciaire
FHBX

15h30 Comment anticiper les éventuelles conséquences pour les sociétés « partenaires » ? Quels réflexes et attitude adopter pour les créanciers ?

- Préparer les négociations : comment se positionner ?
- Identifier ses forces et ses faiblesses : sûretés, contrats en cours, clauses de réserve de propriété, risque d'un plan de sauvegarde « imposé »
- Bâtir un arbre de décisions : comment s'adapter en fonction des choix du débiteur ?
- Préserver ses droits : déclarations de créances, revendications, pouvoirs de contrôleur, recouvrement des créances postérieures...
- Gérer les risques : quelles erreurs ne pas commettre ?

Gilles PODEUR

Avocat Associé
ALERION

16h30 Café-Networking

16h45 Sauvegarde accélérée ou comment forcer un accord quand les autres moyens ont échoué ? Quel impact des nouveaux TAE ?

- Quelle application de la sauvegarde accélérée ? Comment définir la notion de créancier affecté ?
- L'abrogation du plan imposé en sauvegarde : *quid* en redressement judiciaire ?
- En pratique, quels avantages de la directive en sauvegarde accélérée et en sauvegarde de droit commun ?
- Que se passe-t-il en cas d'absence de déclaration de créances ?
- Quelle possibilité d'une résiliation judiciaire des contrats en cours, qui sont manifestement incompatibles avec le plan ?

La procédure de sauvegarde accélérée, un outil efficace ? Quels retours d'expériences ?

Pierre-Emmanuel FENDER

Avocat Associé
GIBSON DUNN

17h45 Clôture de la journée



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Jeudi 22 mai 2025

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 11

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 095 € HT

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le
15/03/2025 (code PRINT10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

